



## REGLEMENT CHAMOIS 2020/PÉNALITÉS

### Classes d'âge des chamois

<b>ISJ</b> = chamois de 1ère année identifié grâce aux incisives de lait et/ou avec des crochets non formés.
<b>IS1</b> = animal dont les cornes (crochets formés) sont inférieures ou égales à la hauteur des oreilles
<b>ISM</b> = chamois mâle avec des cornes plus hautes que les oreilles
<b>ISF</b> = chamois femelle avec des cornes plus hautes que les oreilles
<b>IS3</b> = chamois mâle ou femelle adulte avec des cornes plus hautes que les oreilles de 10ème année et plus identifié grâce à la lecture des cornes et/ou de la dentition.
*ISM, ISF et IS3 est obligatoirement un chamois adulte (corne plus haute que les oreilles) et toute erreur de tir sur ce critère est une infraction au plan de chasse réglementaire. ☒

### Définition des erreurs de tir

<b>TC</b> = tir conforme
<b>P 0</b> = erreur de tir sans pénalité
<b>P 1</b> = erreur de tir avec pénalité faible 1 tour
<b>P 2</b> = erreur de tir avec pénalité moyenne 2 tours
<b>P 3 à P 5</b> = erreur de tir avec pénalité 3 à 5 tours

### DEFINITIONS DES PENALITES

<b>En cas d'erreur de tir non conforme les pénalités ci-dessous seront appliquées au tireur:</b>	-
Un chasseur déjà pénalisé qui récidive dans les 18 mois double sa nouvelle pénalité.	
La pénalité 0 ne sera pas sanctionnée et le chasseur pourra repartir.	
Non restitution du bracelet dans les délais fixés par le détenteur : 1 an de suspension jour pour jour	
Bracelet non retiré: Pénalité 1 tour: Fiche de prise en charge à remplir obligatoirement	
Animal rendu non identifiable : pénalité de type P5	
Les chasseurs ont 48 heures pour contester l'âge et les mensurations prises sur les chamois prélevés. Dans tous les cas il signe la fiche de contrôle et note si il y a un désaccord	
Perte de bracelets: Pénalité de 1 tour	

		ATTRIBUTION				
		ISJ	IS1	ISM	ISF	IS3
REALISATION	ISJ	TC	P1	P4	P4	P5
	IS1	P1	TC	P2	P2	P3
	ISM	P4	A	TC	P2	B
	ISF	P4	A	P2	TC	B
	IS3	P5	A	P0	P0	TC

#### A : Pénalités spécifiques liées aux erreurs de tir avec bracelets IS1

Longueur des cornes jusqu'à 1 cm au dessus des oreilles	P0
Longueur des cornes de 1 cm à 2cm au dessus des oreilles	P1
Longueur des cornes de 2 cm à 3cm au dessus des oreilles	P2
Longueur des cornes de 3 cm à 4 cm au dessus des oreilles	P3
Longueur des cornes supérieur à 4 cm au dessus des oreilles	P4

#### B : Pénalités spécifiques liées aux erreurs de tir avec bracelets IS3

Chamois de 10 eme année	TC
Chamois de 9 eme année	P0
Chamois de 8 eme année	P1
Chamois de 7 eme année	P2
Chamois de 6 eme année	P3
Chamois de 3 eme à 5eme année	P4

**ATTENTION: Le gibier sera obligatoirement présenté au contrôleur, sur la commune de REVEL entre 18h et 20h . APPEL POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS . Poids pris en compte vidé.**